

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

LINCOCINE 100 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR PORCINS CHIENS ET CHATS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substance active :

Lincomycine 100 mg

(sous forme de chlorhydrate monohydraté)

(équivalent à 113,39 mg de chlorhydrate de lincomycine monohydraté)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Alcool benzylique (E1519)	9 mg
Hydroxyde de sodium (pour l'ajustement du pH)	
Acide chlorhydrique concentré (pour l'ajustement du pH)	
Eau pour préparations injectables	

Solution incolore.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Porcins, chiens et chats.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Infections à germes sensibles à la lincomycine, soit :

Chez les porcins :

- Traitement des arthrites infectieuses à mycoplasmes, staphylocoques et streptocoques.
- Traitement des mycoplasmoses respiratoires à *Mycoplasma hyopneumoniae* ou *Mycoplasma hyorhinis*.
- Traitement du rouget.

Chez les chiens et les chats :

- Traitement des infections respiratoires, urinaires, cutanées (y compris les plaies et abcès), causées par des organismes sensibles à la lincomycine.

3.3 Contre-indications

Ne pas administrer aux animaux hypersensibles à la substance active ou à l'un des excipients.

Ne pas administrer aux ruminants, aux chevaux et aux rongeurs (lapin, gerbille, hamster, cochon d'inde).

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

L'utilisation du médicament vétérinaire doit être basée sur des tests de sensibilité de la bactérie isolée chez l'animal. Si ce n'est pas possible, le traitement doit être basé sur des informations épidémiologiques concernant la sensibilité des bactéries cibles.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la lincomycine doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Des précautions doivent être prises pour éviter toute auto-injection accidentelle.

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Laver les éclaboussures immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Se laver les mains après utilisation.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Porcins, chiens et chats :

Très fréquent (> 1 animal / 10 animaux traités):	Réaction au site d'injection
Peu fréquent (1 à 10 animaux / 1 000 animaux traités):	Selles molles ¹

¹ surtout chez les animaux traités à haute dose.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Aucune étude n'a été menée chez les femelles gestantes ou allaitantes ou chez les animaux reproducteurs.

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Il existe un antagonisme *in vitro* avec les antibiotiques bactéricides actifs sur les bactéries en phase de croissance.

Ne pas associer à l'érythromycine.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intramusculaire.

Chez le porc :

10 mg de lincomycine par kg de poids vif toutes les 24 heures, correspondant à 1 mL de solution pour 10 kg de poids vif, une fois par jour, pendant 3 à 7 jours.

Chez le chien et le chat :

Schéma à 1 injection par jour :

25 mg de lincomycine par kg de poids corporel toutes les 24 heures, correspondant à 2,5 mL de solution pour 10 kg de poids vif, une fois par jour, pendant 3 à 5 jours.

Schéma à 2 injections par jour :

10 mg de lincomycine par kg de poids corporel toutes les 12 heures, correspondant à 1 mL de solution pour 10 kg de poids corporel, matin et soir, pendant 3 à 5 jours.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Voir la rubrique « Effets indésirables ».

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Porcins :

Viandes et abats : 7 jours.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La lincomycine, antibiotique de la famille des lincosamides, apparenté aux macrolides, est active sur les germes à Gram positif (aéro ou anaérobies), les germes à Gram négatif, anaérobies et les mycoplasmes. La lincomycine se fixe sur la sous-unité 50 S des ribosomes bactériens, inhibant la synthèse protéique des germes sensibles.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après injection par voie intramusculaire, la concentration de lincomycine atteint son maximum une demi-heure après l'administration, et se maintient à un niveau mesurable pendant 24 heures. Elle bénéficie d'une concentration intra-cellulaire et dans les macrophages. La lincomycine présente une excellente diffusion tissulaire, y compris dans la peau où elle est excrétée par les glandes sébacées, dans les articulations, et dans le lait de la truie. La concentration de lincomycine dans la peau atteint ou dépasse 50 % des concentrations plasmatiques. Elle est peu métabolisée et ses métabolites sont bactériologiquement actifs. Elle subit un cycle entéro-hépatique et est excrétée sous forme active par voie biliaire.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre de type I

Bouchon caoutchouc

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/8003002 1/1988

Boîte de 1 flacon de 100 mL
Boîte de 10 flacons de 100 mL
Boîte de 1 flacon de 250 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

22/06/1988

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

05/06/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).